

Le Centre Communal d'Action Sociale

Les aides

Aide Sociale Légale

Instruction des dossiers de demande de prise en charge :

- › Pour les frais d'hébergement ou aide à domicile pour les personnes âgées ;
- › Pour les frais de placement en établissement ou aide à domicile pour les personnes handicapées.

Concernant les demandes de carte d'invalidité et macaron "Grand Invalide Civil", Allocation Adulte Handicapé, les dossiers sont à retirer à la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** :

- › **300 route de Vannes 44700 Orvault**
- › Téléphone : 02 28 09 40 50 ou un numéro vert gratuit 0 800 40 41 44

Aide Sociale Facultative

L'aide sociale facultative permet d'attribuer **une aide ponctuelle urgente à toute personne en difficulté temporaire ou durable** pour lui permettre de se nourrir, de se soigner, de se loger, d'assurer les dépenses liées à la vie quotidienne.

Les demandes d'aide sont établies lors d'un entretien et font l'objet d'un passage en commission d'aide sociale.

Les demandeurs doivent fournir des justificatifs de ressources (bulletins de salaire, ASSEDIC, notification CAF, avis d'imposition ou non imposition...) et de charges (diverses factures...).



HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

